



COMMUNE DE
VILLEMUSTAUSOU

ECONOMISONS

L'EAU

La Municipalité engagée pour le développement

Vous achetez chez le fournisseur de votre choix, un (des) récupérateur (s) d'eau de pluie (capacité mini 1m³)

La mairie vous rembourse 30% de vos achats dans la limite de 30 €

1 seule aide par foyer

Comment vous faire rembourser ?

Retournez à la Mairie :

- le **coupon** de bas de page daté et signé.
- la copie de la **facture acquittée** (de moins de 6 mois) de l'achat de votre (vos) récupérateur (s) et accessoires.
- vous êtes propriétaire ou locataire, la copie de votre dernier **avis de taxe foncière** ou un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture de téléphone, d'électricité, de gaz, d'eau, quittance de loyer)
- un **relevé d'identité** bancaire ou postale.

Mairie de Villemoustaussou
Environnement
55, bd de la République

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : ____ Ville :
 Tél. : Courriel :

**Demande de subvention
pour l'installation de
récupérateur(s) d'eau de pluie**

Monsieur le Maire,

Je sollicite l'attribution de la subvention prévue pour l'installation de récupérateur(s) d'eau de pluie conformément aux règles fixées pour cette opération, et atteste sur l'honneur l'exactitude des enseignements et pièces fournis.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

A..... Le.....

Signature